

Lyon, le 23 décembre 2020

Message d'information

Madame, Monsieur,

Nous sommes confrontés à une pénurie de containers vides dans les ports de chargement de nos produits de fixation.

La « peak season », combinée à la crise sanitaire et à une augmentation du trafic vers les Etats-Unis en sont les causes principales.

Ceci se traduit par une hausse historique du coût de transport et des délais de livraison. Cette situation va perdurer encore quelques mois.

La reprise économique mondiale depuis septembre 2020 n'est pas en corrélation avec la capacité de production des aciéristes en raison de la COVID-19. Cela génère de la spéculation sur l'ensemble des produits métallurgiques.

La commission européenne a ouvert le 21 décembre 2020 une procédure d'anti-dumping concernant les importations de certains éléments de fixation en fer ou en acier autre qu'en acier inoxydable. Les vis à bois (autre que tirefonds), les vis auto-taraudeuses, les autres vis et boulons avec tête (même avec leurs écrous ou rondelles) et les rondelles originaires de la République Populaire de Chine sont concernés.

L'enquête sera menée à terme normalement dans les treize, au plus tard les quatorze mois à compter du 21 décembre 2020. Des mesures provisoires peuvent normalement être instituées au plus tard sept mois mais en aucun cas plus de huit mois à compter de cette même date. Elles peuvent être amplifiées par des mesures rétroactives.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des conséquences de ces événements qui impactent considérablement notre métier.



David MONTCHAL
Directeur Maurin Fixation

SIEGE SOCIAL

60, rue du Bourbonnais - BP 9271 - 69264 LYON Cedex 09 -FRANCE

Tél : +33(0) 4 72 85 85 85

Fax : (33) 04 78 83 35 47 –site : fixation.emile-maurin.fr